

COUPE DE FRANCE - Roger Francqueville Du Fauve de Bourgogne

Règlement du 22/10/2014 modifié le 07/05/2022 décision du C.A. Actualisé le 09 décembre 2022.

- 1) La Coupe de France est ouverte à tous les éleveurs naisseurs de lapins Fauve de Bourgogne.** Tous les exposants peuvent concourir (adhérent ou non adhérent au C.F.E.L.F.B.). Le nombre de lapins Fauve de Bourgogne présentés par éleveur n'est pas limité. Néanmoins 6 sujets devront être désignés à l'inscription avec le sigle CF dans la marge. Seuls ces 6 sujets seront pris en compte.

Parmi l'ensemble de la présentation de lapins Fauve de Bourgogne, les juges **désigneront un mâle Champion et une femelle Championne ainsi que deux Vice-champions (un mâle et une femelle).**

Le Champion mâle et la Championne femelle peuvent, évidemment, concourir pour les Grands Prix (Grand Prix d'honneur des races moyennes ou Grand Prix de l'exposition).

Le Comité organisateur récompensera ces 4 champions et vice-champions (coupes ou autres récompenses).

Le C.F.E.L.F.B. offrira 5 plaques millésimées pour les champions et vice Champions mâle et femelles ainsi que pour le vainqueur de la Coupe de France. Le trophée récompensant l'élevage vainqueur de la Coupe de France sera fourni par le CFELFB. Ce trophée, n'étant pas attribué définitivement, sera accompagné d'une autre récompense fournie par le club.

2) Classement des élevages après le jugement : le Délégué Régional du C.F.E.L.F.B. ou le comité d'organisation établira le classement des 4 meilleurs Fauve de Bourgogne de chaque exposant.

Le décompte des points sera effectué en additionnant les points des **4 meilleures fiches de jugement (97-96,5-96, 95,5 etc....) de chaque éleveur**

Les ex-æquo seront départagés en prenant en compte le plus grand nombre de : GPE ou 97 points, puis GPH/Meilleur Sujet ou 96,5 points, puis GPH/Meilleur sujet à 96 points, puis 96-95,5-95-94,5-94-93,5-93-92,5-92 points des 4 meilleures fiches et si égalité encore prendre les points du 5^e, du 6^e sujets.

La remise des Prix sera faite par le Délégué Régional ou en sa présence.

3) Stand du club. Un emplacement devra être réservé au C.F.E.L.F.B., si possible à proximité des lapins Fauve de Bourgogne.

4) La page publicitaire (en page 2) imprimée avec cette demande devra être incorporée dans le catalogue de l'exposition.

5) Envoi des résultats :

Le Délégué Régional enverra le palmarès au moyen du formulaire se trouvant sur le Site du CFELFB à Olivier CHRETIEN de préférence par mail : ghislaine.olivier@orange.fr ou à son adresse géographique : 7 Rue les Roches 90150 EGUENIGUE. S'il n'y a pas de Délégué du Club, le Comité organisateur enverra le catalogue et le palmarès à Olivier CHRETIEN pour parution sur le site et dans le bulletin du Club.

Le Comité organisateur s'engage à respecter les différents points de ce règlement.

Date et Signature du comité organisateur

Date et Signature du responsable C.F.E.L.F.B.